



Jorat-Mézières, 06 décembre 2016

Conseil Communal
JORAT-MEZIERES

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU 06 DECEMBRE 2016

Présidence : Monsieur David Mack

Le Conseil communal de Jorat-Mézières, en sa séance, a décidé :

➤ Préavis 05/2016 : Budget pour l'année 2017

d'accepter le budget de la commune de Jorat-Mézières pour l'année 2017, tel que présenté avec un excédent de revenus de Fr. 21'900.-.

➤ Préavis 06/2016 : Fixation de plafonds en matière d'emprunts et de risques pour cautionnements pour la législature 2016 – 2021

de fixer les valeurs suivantes pour la législature 2016-2021 :

- **Plafond d'emprunt : Fr. 26'000'000.-**
- **Plafond de risques pour cautionnements et autres engagements : Fr. 15'500'000.-.**

➤ Préavis 07/2016 : Agrandissement du parking de l'abattoir à Carrouge

- a) **d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'agrandissement du parking de l'abattoir sur la parcelle 93, propriété de la commune ;**
- b) **d'allouer à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de Fr. 52'000.- ;**
- c) **de financer ce montant par le ménage courant ;**
- d) **d'amortir cet investissement sur 20 ans, à raison d'un prélèvement annuel de Fr. 2'600.-**

➤ Préavis 08/2016 : Vente de la parcelle N°356 (740), ZI Ecorcheboeuf à Carrouge.

d'autoriser la Municipalité à procéder à la vente de la parcelle occupée par l'entreprise Vonlanthen Consulting SA.

Une surface de 4'000 m², de la parcelle 356 (740) pour le prix de 276'000.- (soit 69.-/m²)

➤ Motion de M. François Gilliéron

de prendre en considération l'interpellation de monsieur François Gilliéron demandant à la Municipalité de répondre aux points suivants :

- 1. Préciser la suite de la procédure concernant l'approbation du PPA « Champ du Trey » à Carrouge. En effet, la commune de Carrouge n'a pas donné suite aux opposants après que leur opposition a été levée par le Conseil communal en séance du 7 juin 2016, laissant ainsi pendante l'approbation de ce PPA ; de surcroît, les documents écrits confirmant l'approbation du PPA par les instances fédérales et cantonales compétentes ne sont toujours pas en main des autorités communales de Jorat-Mézières. A ce jour, le PPA n'est toujours pas légalisé. Donc à ce jour, la commune n'est pas dans l'obligation d'acheter ce terrain car les conditions sous lesquelles elle s'est engagée à le faire ne sont pas remplies.*
- 2. Fournir des garanties écrites supplémentaires concernant les infrastructures sportives extérieures, afin de permettre une extension du collège à plus de 24 classes. En effet, selon les directives en vigueur (Règlement sur les constructions scolaires primaires et secondaires, RCSPS), à partir de la 25e classe, il faut une surface d'installations extérieures supplémentaire de 1'515 m²*. Cette surface fait défaut sur le PPA tel que présenté actuellement. Pour y remédier, la commune de Jorat-Mézières devra acquérir parallèlement à la parcelle No 669 les parcelles adjacentes, situées en zone intermédiaire, notamment la No 8 (1'370 m²) qui appartient au même propriétaire que la No 669 et qui pourrait servir de monnaie d'échange avec les parcelles voisines.*
- 3. Fournir la garantie (via l'ASIJ) de la réalisation d'une salle de gymnastique triple, ceci afin de répondre aux besoins de l'extension du collège à plus de 24 classes** et répondre également de façon globale aux besoins de l'Etablissement scolaire du Jorat en matière de nombre de salles de gymnastique (le collège du Raffort notamment, avec ses 28 classes, ne répond plus aux normes).*
- 4. Déterminer les modalités de répartition des coûts entre les parties en cas de réalisation d'un parking souterrain.*
- 5. Préciser la position de la commune quant à l'élévation du plafond d'endettement qui sera demandé par l'ASIJ et les conséquences sur le projet de construction du collège à Carrouge si ce plafond devait être refusé par d'autres communes membres de l'ASIJ.*
- 6. Préciser la position de la commune si le PPA « Champ du Trey » n'aboutissait pas.*

Ainsi délibéré en séance du six décembre deux mille seize.

Le Président,



David Mack



La secrétaire,



Catherine Poncelet